

## Création d'une chaufferie bois au Groupe Scolaire Brossolette - Demandes de subventions

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La politique de développement durable sur le territoire de la Ville s'appuie sur des plans d'actions tel que le plan bois énergie. Un des axes de travail du plan bois propose d'installer sur le patrimoine bisontin des moyens de production de chaleur utilisant principalement comme combustible le bois déchiqueté, plus particulièrement la plaquette forestière.

Le Groupe Scolaire Brossolette est à ce jour occupé par l'école primaire, le GRETA, le service Formation de la Ville ainsi que des conseillers pédagogiques. Il va accueillir en outre les enfants de l'école de Trépillot, qui va fermer ses portes à la fin de présente année scolaire. Il présente un taux d'occupation intéressant.

Ainsi, dans le cadre de la rénovation des moyens de production de chaleur du Groupe Scolaire Brossolette, une des deux chaufferies gaz actuelles sera remplacée par une chaufferie bois.

Cette opération fait appel à des prestations intellectuelles et de travaux décomposées de la manière suivante :

- Maîtrise d'oeuvre	23 055,00 € HT
- Bureau de contrôle	2 520,00 € HT
- Travaux (estimatif)	254 500,00 € HT
dont chaufferie bois et silo	196 500,00 € HT
<b>Total :</b>	<b>280 075,00 € HT</b>
<b>Soit :</b>	<b>334 969,70 € TTC</b>

Le coût total de cette opération est estimé à 280 075 € HT, soit 334 969,70 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 23.93.2313.3613.30900 du budget principal.

Le développement de la filière bois énergie en Franche-Comté est accompagné de financements issus du Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 et du FEDER (Fonds Européens), ces participations sont attendues sur la part chaufferie bois et silo.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	19 650,00 €
- ADEME	58 950,00 €
- Département du Doubs	58 950,00 €
- Ville de Besançon (y compris TVA)	197 419,70 €
<b>Total :</b>	<b>334 969,70 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de l'ADEME, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

«**Mme Catherine GELIN** : Pour la chaufferie au bois Brossolette, il y avait plusieurs interrogations : premièrement concernant l'alimentation en bois et donc le problème de circulation dans ce quartier et deuxièmement quelque chose qui est arrivé à mes oreilles il n'y a pas longtemps concernant la pollution de la chaufferie de l'Université. Est-ce que M. ALAUZET connaît et pourrait nous dire si cette chaufferie pourrait être sujette à un bilan carbone pour savoir si effectivement c'est un choix judicieux ?

**M. LE MAIRE** : De quelle chaufferie parlez-vous, celle de l'Université ?

**Mme Catherine GELIN** : On a appris en commission de la CAGB que la chaufferie de l'Université polluerait et qu'il y aurait une pollution par augmentation des lichens sous l'auvent de cette chaufferie.

**M. LE MAIRE** : Augmentation des lichens ? Attendez, là vous mélangez tout !

**Mme Catherine GELIN** : Je me pose la question ; puis il y a aussi des pollutions aux poussières et je voulais savoir s'il y avait un bilan en terme de pollution qui pourrait être fait et puis un bilan carbone en même temps.

**M. LE MAIRE** : Je voudrais vous dire aimablement que vous mélangez un peu tout. Les chaudières bois n'augmentent pas les lichens. Simplement on a trouvé dans le cadre d'une étude des dioxines dans les lichens mais on n'a jamais dit qu'on attribuait cela à une chaufferie, on n'a jamais dit que la chaufferie bois augmentait les lichens mais Eric va vous répondre. Quant au bois, il est amené par des camions qui peuvent circuler à des heures où il n'y a pas forcément beaucoup de monde mais il faut bien approvisionner les chaufferies au bois ; on ne peut pas avoir de grands discours sur le développement durable et s'opposer, là encore, à tout.

**M. Eric ALAUZET** : Sur l'approvisionnement de la chaufferie Brossolette, je n'ai pas suivi ce dossier en particulier, mais ça doit représenter un camion tous les 15 jours, c'est dérisoire n'est-ce pas ? Ensuite le bilan carbone dont vous parlez n'a rien à voir. Une chaufferie au gaz ou une chaufferie au fioul ont un bilan carbone parce qu'elles consomment des énergies fossiles. Une chaufferie bois rejette du carbone aussi mais le bois qu'on consomme on en replante, il se reconstitue à l'échelle d'un siècle donc le bilan carbone est nul. Donc une chaufferie bois de ce point de vue-là c'est très bien.

Après, vous parlez d'autres pollutions, ça n'a rien à voir avec le bilan carbone. C'est dans le cadre du SYBERT que je serais plus amené à vous répondre mais puisque vous posez la question ici, j'y réponds. Le SYBERT effectivement surveille régulièrement les rejets de l'usine d'incinération, les dioxines, les métaux lourds, un certain nombre d'éléments pour effectivement voir comment les améliorations qu'on fait sur le four d'incinération se traduisent par des améliorations sur les recueils de polluants, sur les lichens. C'est le support le lichen, c'est ce qui nous permet de recueillir les polluants et de mesurer comment ils évoluent et effectivement on a constaté dans le pourtour de la chaufferie bois de la Bouloie des taux de polluants comme autour de toutes les installations industrielles. Tout cela sera soumis à des suivis. Ceci dit, ce n'est pas complètement de la responsabilité du SYBERT de suivre la chaufferie bois de la Bouloie, le SYBERT suit l'usine d'incinération.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Par rapport au bilan carbone, c'est vrai que nous ne sommes pas des spécialistes, mais comment se fait-il que pour des raisins qui viendraient d'Afrique du Sud, on va nous dire que le bilan carbone c'est aussi le transport et que là dans le cadre de la chaufferie, les trajets des camions qui transportent du bois, je suis désolée...

**M. LE MAIRE** : Madame PEQUIGNOT, je veux bien que vous interveniez sur tout mais comparer le bilan carbone d'une tonne de raisins qui vient du Chili en avion cargo avec un camion de bois qui vient de la Forêt de Chailluz, excusez-moi, il y a des limites ! Heureusement que le ridicule ne tue pas, parce qu'il y en aurait quelques-uns qui ne seraient plus là à la prochaine séance, ce que je ne souhaite pas. Je suis toujours très calme mais il arrive un moment où je suis obligé de dire attention ! Car comparer le bilan carbone des fraises qui viennent de l'autre bout du monde ou du raisin qui vient du Chili ou de Patagonie, avec un camion de bois une fois tous les 15 jours qui vient de la Forêt de Chailluz, arrêtez ! De grâce, je veux bien que vous interveniez pour dire tout et son contraire mais je demande que dans ce Conseil on n'intervienne pas systématiquement sur tout, même sur des sujets qu'on ne connaît absolument pas, pour qu'il soit dit qu'on est intervenu. Je rappelle d'autre part qu'il y a des commissions et on ne fait pas en Conseil Municipal le travail de commission.

Il y a eu ce soir un vrai débat, on n'était pas d'accord, mais il y a eu un vrai débat sur le bilan social, ça c'est un débat de Conseil Municipal, un débat sur le CUCS, ça c'est un débat de Conseil Municipal, mais des questions comme celles-là vous les posez en commission, sinon vous allez même laisser les journalistes qui sont dans la salle, d'ailleurs, ils sont partis, c'est la meilleure preuve qu'ils sont las, parce qu'il y a des limites.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Je ne voulais pas vous mettre dans cet état...

**M. LE MAIRE** : Oh mais j'ai le cœur solide Madame PEQUIGNOT, mais si vous voulez que je sois bien, intervenez sur les sujets que vous connaissez bien et pas sur n'importe quoi pour le plaisir d'intervenir.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : La prochaine fois vous me faites la liste des questions à vous poser, comme ça ça sera plus rapide (réactions).

**M. LE MAIRE** : Posez toutes les questions que vous voulez, ce n'est pas moi qui me rend ridicule. Je vous donne simplement des informations. Vous avez Madame PEQUIGNOT le droit d'intervenir, tout comme M. OMOURI, vous avez le devoir d'intervenir et je vous laisse toujours intervenir. De là à vouloir intervenir systématiquement sur tout, souvent pour reprendre ce que vous avez déjà dit en commission, pour reposer les questions dont vous avez déjà les réponses... Vous savez, on est 45 dans la majorité et on peut aussi tous intervenir les uns après les autres, faire des Conseils Municipaux qui se termineront à 3 heures du matin, on peut le faire aussi mais on ne le fait pas car ces dossiers ont été vus en commission et généralement acceptés à l'unanimité.

Monsieur ROSSELOT, à ma connaissance vous êtes président du groupe, essayez de faire régner un peu de discipline dans votre groupe, à moins que vous n'en soyez plus le président.

**M. Pascal BONNET** : Je voulais dire pour essayer de positiver, d'apaiser cette polémique...

**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de polémique.

**M. Pascal BONNET** : ...qu'il me semble intéressant, même s'il y a des choses qui se traitent plutôt en commission, que sur un sujet comme ça ce soit l'occasion de rappeler en effet que le bois vient de Chailluz et que le bilan carbone est tout à fait satisfaisant. C'était au départ une question et ce qui m'intéresse c'est la réponse que vous y faites là, je la trouve intéressante.

**M. LE MAIRE** : Mon cher Pascal BONNET, si vous ne savez pas vous, ici, Conseillers Municipaux parce qu'on l'a déjà dit au moins 50 fois, que l'intérêt du bois c'est qu'il vient de la Forêt de Chailluz, c'est du développement durable, qu'on a mis en place une plateforme bois à Planoise, je commence à me poser des questions.

**M. Jean-Sébastien LEUBA** : Je voulais simplement dire qu'on avait invité tous les élus de l'Agglomération justement pour visiter le départ du bois depuis Chailluz, la chaudière bois sur Fontaine Ecu et après l'inauguration de la plateforme bois. Il y a eu aussi des dossiers de presse et je pense qu'à un moment donné on ne peut pas discuter comme cela et poser sur des dossiers des questions auxquelles vous avez déjà toutes les réponses en main puisque même dans vos casiers vous avez eu ces réponses-là.

**M. LE MAIRE** : Tu as raison de le rappeler. Lorsque nous avons inauguré la plateforme bois, il y a eu une visite à destination de tous les élus et de la presse. Certains d'entre vous y étaient, pour aller à la Forêt de Chailluz, sur le site de production, vous avez visité une chaufferie, vous êtes venus à Planoise où l'on vous a tout expliqué.

**Mme Corinne TISSIER** : Je voulais simplement signaler qu'on avait déjà débattu de cette question de la chaufferie bois de Brossolette en commission et que Benoît CYPRIANI avait donné des réponses.

**M. Pascal BONNET** : On siège depuis un certain temps et on a des informations que tous les élus n'ont peut-être pas. Je crois que de toute façon même s'il y a déjà eu des communications à la presse, ça reste intéressant que cette question ait été réévoquée ce soir. D'autre part je voudrais dire que quand on est invité les uns comme les autres dans la journée à faire des visites, on n'est pas toujours disponible parce qu'on a aussi une vie professionnelle. Donc il ne faut pas reprocher aux uns et aux autres de ne pas pouvoir aller à chaque invitation.

**M. LE MAIRE** : Mais si vous lisez l'Est Républicain et la presse locale, vous l'avez cité plusieurs fois ce soir, si vous avez lu l'Est Républicain, l'Hebdo de Besançon, la Presse Bisontine ou si vous écoutez France Bleue pour n'oublier personne, vous devez savoir que cette information-là a été donnée à plusieurs reprises, tout le monde le sait. Bien sûr, on ne peut pas tout connaître, je n'ai pas la prétention de tout connaître, ni vous non plus. Ce que je voulais rappeler simplement, c'est de ne pas intervenir systématiquement sur tout, organisez-vous.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Monsieur le Maire, on vient poser des questions, c'est vrai la prochaine fois à la limite on nous donne une liste...

**M. LE MAIRE** : Vous venez de le dire, on a compris Madame PEQUIGNOT. Vous nous avez habitués à plus de précision dans vos questions, vous avez été meilleure.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Monsieur le Maire, ce que je veux dire, c'est que la question posée par Mme GELIN n'est pas stupide.

**M. LE MAIRE** : Mais on ne dit pas le contraire.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Parce qu'on a vu des choix qui semblaient évidents et qui par la suite en terme de développement durable, ne s'avéraient finalement pas aussi intéressants que cela.

**M. Eric ALAUZET** : C'est quand même très embêtant ce qui vient de se passer, ça fait 10 ans - 20 ans que des gens se battent pour faire admettre la question du développement durable, que la question énergétique fait aujourd'hui consensus sur l'épuisement du pétrole, du gaz, des pollutions liées à l'extraction, au transport. Le pétrole ce n'est pas de la Forêt de Chailluz qu'il vient, c'est 5 000 km qu'il

parcourt. Vous posez la question du bois, est-ce que le bilan carbone du bois est bon, vous devriez au moins avoir un minimum d'information là-dessus, et sur le transport du bois, le bois vient de la Forêt de Chailluz ou de la Forêt de Chaux, même s'il venait de 200 km, cela ferait toujours 5 000 km de moins que le pétrole qui vient du Moyen-Orient ou le gaz qui vient de Sibérie ou de Russie non ? Donc c'est très embêtant ce type de réactions au moment où il y a consensus sur cette question de l'énergie, c'est le même type de réflexion que vous avez faite tout à l'heure sur le logement. Ne laissez pas planer le doute comme cela en disant des choses qui ne sont absolument pas crédibles. Franchement je ne comprends pas d'où vient votre question, vous m'expliquerez.

**Mme Catherine GELIN** : Je pense que quand on parle du développement durable, c'est toujours important de redire quels sont les choix, pourquoi on a choisi, ce que l'on veut et pourquoi effectivement ce choix est fait. Je vous demande si effectivement le bilan carbone du bois était positif, vous me répondez qu'il l'est, ne vous inquiétez pas, on circule, il n'y a plus à débattre sur la question !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 avril 2009.*